

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 15 septembre 2022

Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.279

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 7 septembre dernier dans laquelle vous souhaitez :

« [...] connaître le nombre de visites annuelles sur civières et ambulatoires pour les différents établissements du Québec et si possible, par installation. Le taux d'admission serait également intéressant, mais pas obligatoire. » (*sic*)

Nous vous informons que nous vous donnons accès au document que nous détenons en lien avec votre demande.

Vous trouverez, annexé à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), ci-après « Loi ».

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j.